

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 16 novembre 2011

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3775-2011.

Entente globale de modulation d'Hydro-Québec Distribution.

Demande de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) invitant Hydro-Québec Distribution à rectifier sa preuve.

Chère Consœur,

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) seraient gré à Hydro-Québec Distribution si celle-ci pouvait rectifier les lignes « Éolien » (avec la note infrapaginale correspondante) et « Entente globale de modulation » des tableaux des pages 11 et 13 la pièce B-0012, HQD-2, Document 1.

La ligne « Éolien » (avec la note infrapaginale correspondante) semble en effet inclure erronément la contribution en puissance garantie de l'entente d'intégration éolienne (EIÉ), laquelle devrait au contraire être omise à la fois du tableau de la page 11 et de celui de la page 13 à partir du 1^{er} janvier 2012. Le tableau de la page 11 représente en effet le scénario où il n'existerait ni entente d'intégration éolienne (EIÉ) ni entente globale de modulation (EGM).

Par ailleurs, les contributions en puissance inscrites à la ligne « Éolien » (avec la note infrapaginale correspondante) sont identiques entre les pages 11 et 13, ce qui semble inexact si Hydro-Québec Distribution inclut dans cette même ligne la contribution en puissance garantie de l'entente d'intégration éolienne (EIÉ).

Le tableau de la page 11 ne devrait pas inclure l'existence de l'entente d'intégration éolienne (EIÉ). Celui de la page 13 devrait par ailleurs inclure l'équivalent de cette intégration éolienne

comme faisant partie de la ligne sur l'entente globale de modulation (EGM) et non de la ligne sur l'éolien (avec la note infrapaginale correspondante).

Si cela lui est possible, nous invitons Hydro-Québec Distribution à apporter les rectifications à ces deux pages dès aujourd'hui, afin qu'il puisse en être tenu compte aux fins de la preuve des intervenants.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Neuman', written over a horizontal line.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et
Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intéressés.